

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 AVRIL 2019**

Délibération
n° 2019.04.113

**Modification du
tableau des effectifs**

LE DIX AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 avril 2019**

Secrétaire de séance : Françoise DELAGE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Ont donné pouvoir :

André BONICHON à François NEBOUT, Laïd BOUAZZA à Anne-Sophie BIDOIRE, Jacky BOUCHAUD à Michaël LAVILLE, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Véronique DE MAILLARD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jacques DUBREUIL à Denis DOLIMONT, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, Maud FOURRIER à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Isabelle LAGRANGE à Philippe VERGNAUD, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Jean-Philippe POUSSET, Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Gérard ROY à Sabrina AFGOUN, Vincent YOU à François ELIE

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Gilbert CAMPO, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Annette FEUILLADE-MASSON, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Dominique PEREZ, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019

**DELIBERATION
N° 2019.04.113**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : **Madame BERNAZEAU**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La gestion des ressources humaines nécessite l'ajustement régulier du tableau des effectifs.

L'évolution du tableau détaillée ci-dessous est proposée au regard des besoins des services mais dans un souci de maîtrise de la masse salariale. Elle tient compte des orientations issues des propositions du cabinet d'audit MENSIA pour tendre vers une organisation stabilisée autour des compétences acquises ou restituées, même si tous les postes préconisés ne sont pas tous créés en 2019.

1. Direction Services techniques

Construction-patrimoine - Parc auto et Espaces paysagers

Depuis la fusion, le parc auto et engins à entretenir a fortement augmenté et sa gestion administrative et financière quotidienne nécessite un renfort administratif estimé à ½ EqTP. De la même manière, en raison du changement d'affectation du responsable du service, le service Espaces paysagers sollicite un renfort administratif estimé à ½ EqTP.

Un poste à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs serait créé pour y répondre.

Eau potable-Assainissement

Pour les mêmes motifs, depuis la fusion, la direction Eau potable – Assainissement doit faire face à une augmentation très sensible du volume de factures (bons de commande, factures, documents associés- devis ou autres) à traiter (+25%). Le recrutement d'un agent relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs permettra de respecter les délais de paiement des factures.

Transport-Mobilités

Dans le cadre de la réalisation du BHNS et afin de maintenir une information et un dialogue permanents avec la population, les riverains, les commerçants, les collectivités et les partenaires institutionnels, il convient de recruter un(e) chargé(e) de communication et de concertation durant la durée du chantier. Ce poste était auparavant financé par la communauté dans le cadre du mandat BHNS avec la SPL GAMA, il sera directement pris en charge par l'agglomération.

Enfin, pour pourvoir le poste de responsable des transports, il convient d'ajouter au poste d'ingénieur vacant suite à une mobilité interne la faculté de recruter dans le cadre d'emplois des attachés.

2. Direction Attractivité, économie, emploi

ORU

Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain, les deux quartiers Politique de la Ville de Bel-Air Grand Font et Etang des Moines sont engagés dans une démarche d'opérations de renouvellement urbain en partenariat avec l'agence nationale de renouvellement urbain (ANRU).

L'accompagnement financier de l'agence sur ces projets est conditionné par le recrutement :

- d'un chef de projet ORU financé à hauteur de 50% sur 7 ans. Celui-ci aura en charge le suivi opérationnel des ORU ainsi que des démarches induites de concertation, suivi des relogements, actions de communication, de travail de mémoire...
- d'un poste d'adulte-relais financé par l'Etat à hauteur de 20 000 €/an sur 3 ans (renouvelable 1 fois) pour permettre une stratégie renforcée de concertation avec les habitants dans le cadre des 2 projets de renouvellement urbain dans les 2 quartiers concernés.

Planification – habitat / logement – Grands projets fonciers

Le conseil communautaire du 8 juin 2017 a créé un demi-poste de secrétariat au sein du pôle administratif et financier de la DA2E, pour la direction Planification - habitat / logement – Grands projets fonciers. Or, au regard des dossiers traités et sur préconisation du cabinet d'audit MENSIA, il convient de porter ce poste à temps complet, pour faire face à la charge de travail.

Service commun ADS

Par délibération n°351, le conseil communautaire du 18 octobre 2018 a approuvé la création d'un poste supplémentaire d'instructeur ADS pour faire face à la charge de travail de ce service en raison d'absences simultanées pour maladie. Désormais, en raison du recrutement intervenu et du retour des agents absents, le volume d'activité pour chaque instructeur permet de supprimer un poste libéré suite à une mutation externe.

Cette mesure répond à l'engagement pris par la communauté envers les communes adhérentes à ce service commun, au moment de la création du poste supplémentaire.

Service Habitat

Par la même délibération n°351, le conseil communautaire du 18 octobre 2018 a également approuvé la création d'un poste de chargé d'études (cat B) chargé plus spécifiquement de la « politique de peuplement » de la communauté en collaboration avec les bailleurs et autres partenaires institutionnels. La mission ayant été confiée à un agent communautaire à son retour de congé parental, le poste créé ne sera pas pourvu pour cet objet. En revanche, il sera redéployé au sein de la direction des systèmes d'information (cf ci-dessous).

3. Direction des ressources

Systèmes d'information

Pour répondre d'une part aux obligations réglementaires RGPD et aux besoins de formations internes des agents communautaires en matière bureautique et numérique d'autre part, la direction des systèmes d'information sollicite un renfort permanent d'un poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs ou techniciens. Ce poste serait positionné sur le poste initialement créé au service habitat (cf ci-dessus).

Par ailleurs, la charge de travail liée aux projets informatiques à piloter et gérer par la direction des systèmes d'information pour répondre aux besoins des services communautaires justifie la création d'un poste supplémentaire de chef de projet informatique. L'incidence financière de ce poste serait imputée à parts égales aux budgets annexes Déchets ménagers et Assainissement.

4. Direction générale des services

Direction des ressources humaines

Le cabinet MENSIA a identifié lors de sa mission en 2018 que la gestion administrative et des rémunérations des agents communautaires se situaient en situation critique, à savoir un portefeuille d'agents par gestionnaire supérieur de 30% à la moyenne généralement constatée, pouvant s'avérer juridiquement très risqué.

Un agent de la DRH assurant actuellement d'autres missions, notamment le suivi des fiches de poste, des organigrammes et du tableau des effectifs serait, avec son accord, redéployé en interne vers cette activité.

Parallèlement, 2 ans après la fusion, il s'avère désormais indispensable de faire face aux enjeux majeurs en termes d'organisation et de ressources humaines, dans un contexte de contraintes budgétaires.

Les changements structurels (évolution des périmètres géographiques et redistribution des compétences exercées) et fonctionnels (projets de services, mutations technologiques,..) en présence d'agents aux profils hétérogènes induisent des besoins et des attentes managériales très divers et nécessitent de mener une véritable politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) pour accompagner les agents et leurs managers dans ce défi. La structuration de cette fonction passe par la transformation du poste de responsable GPEC (cat A).

5. Direction Proximité

Médiathèque

Après 3 années de fonctionnement, d'observations et d'analyses de la fréquentation de l'équipement et du réseau intercommunal de lecture publique, une étude sur les moyens humains nécessaires pour répondre aux horaires d'ouverture et à la politique retenue en matière d'accès à la lecture publique a été faite par un cabinet spécialisé en prévention des risques psychosociaux (RPS). Le cabinet d'audit Mensia a également confirmé les besoins exprimés par le cabinet RPS.

Dans ce cadre, il apparaît que l'organigramme actuel doit être stabilisé par le renfort de 3 postes affectés au service des publics, compensés par la suppression d'un poste de bibliothécaire vacant. Par ailleurs, 2 emplois aidés arrivés à terme seraient pérennisés à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints du patrimoine et des bibliothèques. Ces postes sont par ailleurs budgétés depuis 2 ans sur des crédits dédiés aux renforts d'effectif.

Ces dernières créations permettent de stabiliser définitivement le fonctionnement de l'Alpha dans ses missions de service aux publics, avec ses horaires d'ouverture actuels.

Conservatoire

Compte tenu de l'absence prolongée d'un agent d'accueil/scolarité dont le retour sur ses missions antérieures paraît fortement compromis et en prévision d'un départ à la retraite qui ne serait pas remplacé fin 2019-début 2020, il est proposé la création par anticipation d'un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs. Le poste libéré pour retraite serait supprimé ultérieurement.

Santé

La communauté souhaite s'inscrire dans une démarche de coordination des actions locales en matière de santé-environnement. Cette démarche est la conséquence d'une enquête réalisée auprès des 38 communes fin 2017 et de la présentation des résultats et des actions à mettre en œuvre au bureau communautaire du 14 juin 2018.

En effet, la santé environnementale est un sujet d'actualité traité par de nombreux acteurs, (dont GrandAngoulême) sans qu'il ne soit véritablement valorisé sous l'angle de la santé des habitants, sachant que les actions portées par la communauté au titre de la protection de la ressource en eau, de l'énergie, de l'éducation à l'environnement, de l'agriculture, du PLUi sont autant de sujets en relation avec la santé. L'agence régionale de la santé (ARS) n'est pas ou très peu associée à la mise en œuvre de ces actions, souvent perçue dans son rôle régalien et non en partenaire ou soutien des actions.

Après un travail d'enquêtes et des points d'étapes avec les services en charge de cette thématique (environnement, agriculture, santé-offre de soins de 1^{er} recours, urbanisme, eau potable etc.) il s'avère qu'un besoin de coordination est nécessaire afin de consolider les dispositifs en place, les rendre plus lisibles, cohérents et efficaces.

Ces éléments transcrits en plan d'actions, qui résonne avec le travail présenté par le conseil de développement, reposent sur 3 objectifs :

- Accentuer les actions de partenariat et de coopération territoriale,
- Coordonner les actions sur les thèmes Santé – environnement agriculture – ressource en eau
- Mener sur le territoire une politique en infusant la santé dans les domaines de l'éducation - alimentation - restauration collective publique.

Cette mission, plutôt innovante à l'échelle d'une agglomération selon l'ARS régionale, ne peut être externalisée, aucun bureau d'études n'intervenant dans ces domaines de compétences très transversaux.

Aussi afin de répondre à la volonté politique exprimée, il est proposé de créer un poste de chargé de mission qui assurerait pour le territoire (communes et communauté) une mission de coordination de ces actions, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'un an, qui pourrait être renouvelé ou pas au regard de l'atteinte des objectifs et de la volonté politique. Ce poste ne peut bénéficier de financements de la Région ni de l'ARS.

Enfance Jeunesse

Par délibération n° 664 du conseil du 14 décembre 2017, l'assemblée a créé un poste temporaire d'un an pour travailler avec les communes membres sur la coordination Enfance – jeunesse. Cette mission ayant conduit à la prise de compétence Coordination enfance – jeunesse au 1^{er} janvier 2019, il convient de pérenniser le poste de coordinateur au tableau des effectifs. Ce poste est financé à 80% par la CAF.

RAM-LAEP

Le relai d'assistants maternels (RAM) et le lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) de Dignac est composé de 3 agents à temps non complet, qui se relaient pour assurer l'accueil du public sur des temps d'atelier et de permanences.

Dans le but d'améliorer le fonctionnement des structures, il est proposé d'augmenter d'une heure par semaine le temps de travail d'une éducatrice de jeunes enfants actuellement à 15h/semaine, portant son temps de travail à 16 heures hebdomadaires.

La modification du tableau des effectifs serait la suivante :

Direction	Création	Nbre	Suppression	Nbre
Direction services techniques Construction/ Patrimoine-Espaces paysagers	Cadre d'emplois des adjoints administratifs (TC)	1		
Direction services techniques Eau Potable/Asst	Cadre d'emplois des adjoints administratifs (TC)	1		
Direction services techniques Transports-Mobilités	Cadre d'emplois des attachés (TC)	1		
	Cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs (TC)	1	Cadre d'emplois des attachés (TC)	1
Direction Attractivité-économie-emploi ORU	Cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs (TC)	1		
DA2E - Cohésion sociale/contrat de ville	Cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs (TC)	1		

Direction	Création	Nbre	Suppression	Nbre
DA2E - Planification	Cadre d'emplois des adjoints administratifs (TC)	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs (17h30)	
DA2E - ADS			Cadre d'emplois des adjoints administratifs ou rédacteurs ou techniciens (TC)	1
DA2E - Habitat			Cadre d'emplois des rédacteurs ou techniciens (TC)	1
Direction ressources - système d'informations	Cadre d'emplois des rédacteurs ou techniciens (TC)	1		
	Cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs (TC)	1		
Direction générale des services - DRH	Cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs (TC)	1		
Direction Proximité - médiathèque	Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine et des bibliothèques (TC)	5	Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine et des bibliothèques (ex CAE 20h)	1
			Cadre d'emplois des bibliothécaires (TC)	1
			Emploi avenir	1
Direction Proximité - conservatoire	Cadre d'emplois des adjoints administratifs (TC)	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs (début 2020)	1
Direction Proximité - Santé	Cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs (TC)	1		
Direction Proximité - Enfance/jeunesse	Cadre d'emplois des attachés (TC)	1		
Direction Proximité - Enfance/jeunesse (RAM-LAEP)	Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants (16h)	1	Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants (15h)	1

Sous réserve de l'avis du comité technique,

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 26 mars 2019,

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs décrite ci-dessus, à compter du 1^{er} avril 2019,

D'AUTORISER, faute de candidat fonctionnaire après déclaration de vacance de poste, le recrutement d'un agent non titulaire :

- dans le cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs (grille indiciaire allant de l'indice brut 441 à l'indice brut 816) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de chargé de communication et concertation des travaux BHNS d'une part et de responsable Transport d'autre part,

- dans le cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs (grille indiciaire allant de l'indice brut 441 à l'indice brut 816) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de chef de projet ORU d'un part et d'adulte-relais chargé de la concertation avec les habitants dans le cadre des 2 projets ORU d'autre part,
- dans le cadre d'emplois des rédacteurs ou techniciens (grille indiciaire allant de l'indice brut 372 à l'indice brut 597) et dans le cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs (grille indiciaire allant de l'indice brut 441 à l'indice brut 816) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper respectivement les fonctions de technicien informatique et de chef de projet informatique,
- dans le cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs (grille indiciaire allant de l'indice brut 441 à l'indice brut 816) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de responsable emplois-compétences GPEC,
- dans le cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs (grille indiciaire allant de l'indice brut 441 à l'indice brut 816) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de chargé de mission santé.

DE PREVOIR les crédits correspondants aux budgets 2019 et suivants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 avril 2019	<u>Affiché le :</u> 15 avril 2019